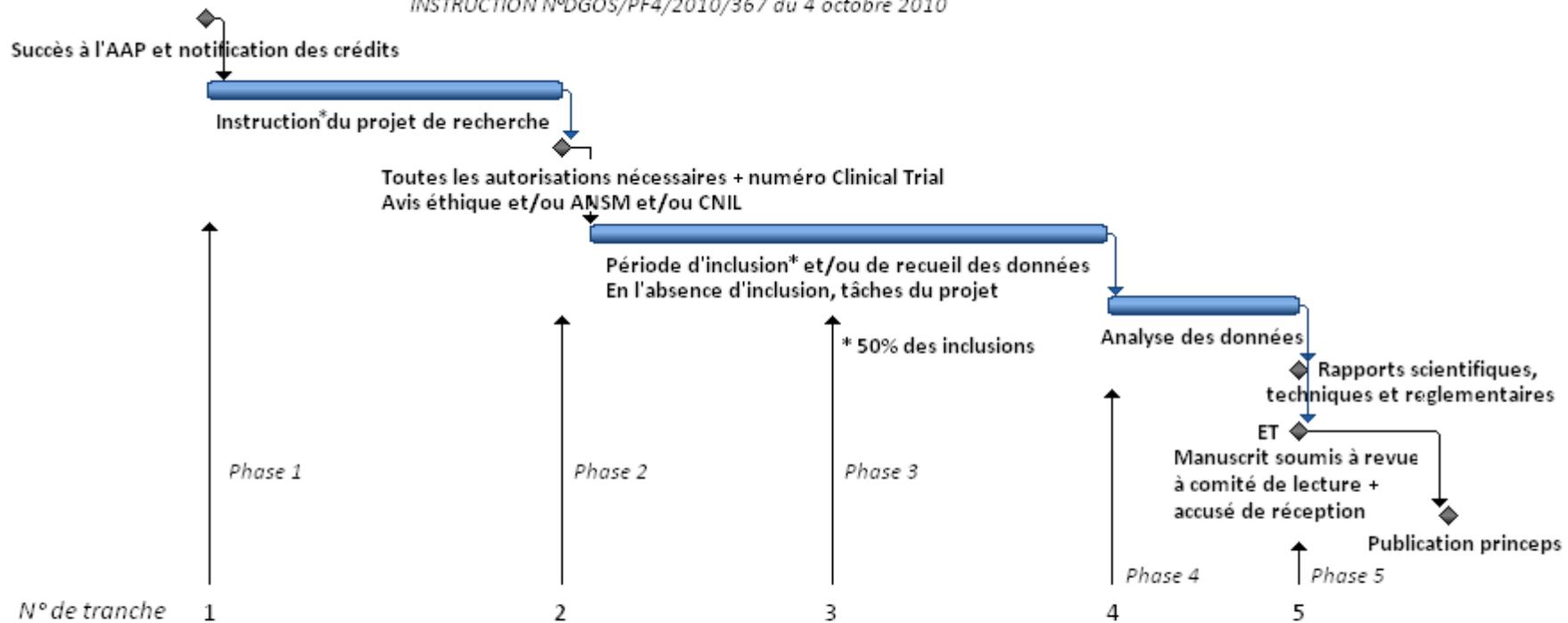


Financement DGOS PHRC N&K et PHRC I retenus en 2011

INSTRUCTION N°DGOS/PF4/2010/367 du 4 octobre 2010



PHRC N et I :	25% du montant financé**	25% du montant financé**	20% du montant financé	20% du montant financé	10% du montant financé
PHRC K :	40% du montant financé**	20% du montant financé**	20% du montant financé	10% du montant financé	10% du montant financé

* instruction du projet : préparation et validation de tout document nécessaire au bon déroulement du projet, des circuits nécessaires à sa bonne organisation -circuit patients, imagerie, biologie, données, médicaments, etc.-, actions en vue de l'obtention des avis réglementaires...

** déjà versé en 2^e circulaire budgétaire 2011 puis en 1^{re} circulaire budgétaire 2012